

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-686/SG/CG concernant une prise en charge de frais d'évacuation, de traitement et de séjour en métropole.

n° 72-686/SG/CG

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

3 mai 1972

Numéro JO

n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro

25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Sont pris en charge par le budget du Territoire les frais d'évacuation, de traitement et de séjour de Mme Josette Ollive à l'Hôpital d'instruction des Armées Laveran-Marseille (13e).